

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la COMMUNE de LA-RUE-SAINT-PIERRE

Le Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (C.C.I.C.V.) a prescrit par arrêté n°U-2022-01 en date du 4 avril 2022 l'ouverture d'une enquête publique portant sur :

**L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
de la commune de La-Rue-Saint-Pierre,**

**Du mardi 26 avril 2022 à 15h30 au vendredi 27 mai 2022 à 16h00.**

À cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de ROUEN a désigné Mme Bénédicte LAPIERRE, ingénieure territoriale en activité, en qualité de Commissaire Enquêtrice.

Le dossier d'enquête publique du projet d'élaboration de PLU ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par la commissaire enquêtrice, seront tenus à la disposition du public :

- ✓ **à la Mairie de La-Rue-Saint-Pierre**, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :
  - le mardi de 16h00 à 18h30 ;
  - le jeudi de 10h00 à 12h00 ;
  - le samedi de 09h00 à 11h30.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public à la mairie pour consulter le dossier sous sa forme numérique.

- ✓ **Sur le site internet de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ([www.intercauxvexin.fr](http://www.intercauxvexin.fr), rubrique « Enquêtes publiques »).**

La Commissaire Enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie aux jours et heures suivants :

- **le mardi 26 avril 2022 de 15h30 à 18h30 ;**
- **Le samedi 7 mai 2022 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Le jeudi 19 mai 2022 de 9h30 à 12h00.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées sur le registre papier déposé à la mairie de La-Rue-Saint-Pierre. Elles peuvent également être adressées à la Commissaire Enquêtrice par écrit à l'adresse suivante : Madame la Commissaire Enquêtrice, Mairie, 1 083 route de Cailly, 76 690, La-Rue-Saint-Pierre, ou par voie dématérialisée via un registre en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes (rubrique « Enquêtes publiques »).

Dès le début de l'enquête publique, toute personne pourra, à sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique en version numérique auprès de la C.C.I.C.V. (C.C.I.C.V., Pôle de Martainville, 190 Route du Château, 76 116, Martainville-Epreville. Téléphone : 02.35.23.13.37).

30 jours après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la Commissaire Enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la C.C.I.C.V. Pôle de Martainville, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également consultables sur le site internet de la Communauté de Communes pendant une année. Après la procédure d'enquête publique, le projet d'élaboration du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la Commissaire Enquêtrice, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.